



EUROPEAN COMMISSION

Directorate-General for Internal Market, Industry, Entrepreneurship and SMEs

Single Market Enforcement

Notification of Regulatory Barriers

Message 013

Communication de la Commission - TRIS/(2024) 0499

Directive (UE) 2015/1535

Notification: 2024/0067/CZ

Acceptation par la Commission de l'invocation de l'urgence (l'article 6, paragraphe 7, de la directive (UE) 2015/1535) et clôture de la procédure d'information.

MSG: 20240499.FR

1. MSG 013 IND 2024 0067 CZ FR 12-02-2024 23-02-2024 COM URGENCY 12-02-2024

2. la Commission

3. DG GROW/E/3 - N105 04/63

4. 2024/0067/CZ - C00C - Produits chimiques

5. l'article 6, paragraphe 7, de la directive (UE) 2015/1535

6. Le 9 février 2024, les autorités tchèques ont notifié, sous la référence 2024/67/CZ, le «projet de règlement du gouvernement modifiant le règlement du gouvernement n° 463/2013 relatif aux listes de substances addictives, tel que modifié», et ont demandé la procédure d'adoption d'urgence prévue à l'article 6, paragraphe 7, de la directive (UE) 2015/1535.

Après examen du projet, la Commission est d'avis que la demande d'adoption urgente est justifiée.

Le fait que la Commission reconnaisse l'urgence de cette affaire ne préjuge en rien de son appréciation de la compatibilité de la mesure notifiée avec le droit de l'Union européenne.

Kerstin Jorna
Directeur général
Commission Européenne

Point de contact Directive (UE) 2015/1535
email: grow-dir2015-1535-central@ec.europa.eu